Soutenu par :

Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sûreté nucléaire

en vertu d'une décision du Parlement de la République fédérale d'Allemagne

Programme des Nations Unies pour le Développement

Fonds Mondial pour l'Environnement
Programme de Microfinancements

Initiative mondiale de soutien aux APACs (ICCA-GSI)

Soutien COVID-19 aux Aires et territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) au en République Centrafricaine

Appel à propositions

1. Objectifs

La phase 2 de l'initiative mondiale de soutien de l'ICCA (GSI) a été étendue pour fournir un soutien aux aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (ICCAs) en se concentrant sur quarante-cinq (45) pays participant au Programme de Microfinancements du FEM (SGP), mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). L'ICCA GSI est financé par l'initiative internationale pour le climat (IKI) du Ministère fédéral allemand de l'environnement et de la sûreté nucléaire (BMU).

Dans le cadre de la Stratégie de Programme par Pays (SNP) en République Centrafricaine pour la 7e phase opérationnelle du PMF (OP7) qui se déroule entre 2020 et 2024 et du Plan national d'intervention et de reprise pertinente COVID-19, les organisations qualifiées sont invitées à répondre à la pandémie COVID-19. Les organisations nationales et locales de la société civile (y compris les organisations communautaires, les ONG et les organisations de peuples autochtones) sont encouragées à présenter une demande sur la base de la liste des critères d'éligibilité présentés ci-dessous.

Catégories thématiques ICCA-GSI	COVID-19 Réponse: exemples
Communication et partage des leçons par des moyens culturellement appropriés	Traduire et communiquer des informations médicales et sanitaires sur covid-19 en langues locales et vernaculaires.
Systèmes de production alimentaire : agroécologie et agroforesterie	Renforcer les systèmes de production alimentaire durables et respectueux de la biodiversité dans les APACs axés sur les techniques d'agroécologie et d'agroforesterie.
Consommation durable et bonne gouvernance de la faune	Promotion de la consommation durable et réglementée de la faune par la bonne gouvernance, la réglementation coutumière et la sensibilisation.
Prévention des zoonoses et des futures pandémies	Renforcement des APACs afin d'éliminer les obstacles à la transmission des maladies zoonotiques et à la conservation de l'habitat grâce à une fragmentation réduite.
Transmission des connaissances	Documentation et transmission de techniques durables de

Catégories thématiques ICCA-GSI	COVID-19 Réponse: exemples
médicales traditionnelles	récolte, de contrôle de la qualité et de transmission des pratiques médicinales traditionnelles.
Cartographie territoriale et délimitation pour l'auto-isolement et la conservation	Cartographie et délimitation pour accroître le zonage territorial, les procédures d'auto-isolement, les zones tampons et la défense des zones de conservation.
Déploiement des connaissances traditionnelles en matière de lutte contre les incendies et de gestion des feux	Techniques de lutte contre les feux de brousse (adaptés aux différentes savanes, forêts et autres écosystèmes) menant à une reprise verte et à des possibilités d'emploi.
Approches d'économies bio-circulaires locales basées sur la réciprocité	Activités génératrices de revenus, réseaux réciproques d'échange alimentaire, entreprises communautaires basées sur l'écotourisme, fourniture de nourriture aux populations à risque, équipement de protection individuelle fabriqué localement

2. Critères

Les organisations de la société civile (OSC) qui souhaitent présenter une demande à l'initiative COVID-19 de l'ICCA devront soumettre une demande conforme au contexte socio-économique, culturel et sanitaire actuel de la pandémie covid-19 en République Centrafricaine.

Les projets individuels de l'ICCA COVID-19 devraient durer **jusqu'à** 18 **mois** et avoir un budget maximum de **50 000 dollars**. Toutes les propositions seront examinées et approuvées par le Comité National de Pilotage du PMF (CNP). L'organisation établira un plan **d'action** pour répondre à la crise COVID-19 affectant une ou plusieurs APACs en République Centrafricaine. Dans le cadre de la soumission, le demandeur doit inclure les éléments suivants :

1. Un **plan de travail** et un budget justifié **indiquant quand et comment** il prendra des mesures pour réaliser une combinaison appropriée d'activités, indiquant mais sans s'y limiter :(i) le contexte global de l'APAC spécifique, ou du groupe d'APAC; ii) des informations sur les subventions et partenariats antérieurs pour renforcer les APAC; (iii) les activités proposées pour répondre à la pandémie de Covid-19.

2. La liste des activités **attendues** et le calendrier de mise en œuvre doivent couvrir **une période pouvant aller jusqu'à 18 mois** (début 2021 - milieu 2023). Les activités doivent-être conformes et répondre à la stratégie de programme pays (CPS - OP7) du PMF en République Centrafricaine. Les candidats doivent travailler en étroite collaboration avec le Coordonnateur National (NC) du PMF en République Centrafricaine, ainsi qu'avec d'autres partenaires tels que le réseau national de l'ICCA et/ou le Consortium Mondial de l'ICCA.

3. Détails sur l'expérience et les capacités spécifiques de l'organisation de la société civile requérante, y compris en ce qui concerne (i) la conservation communautaire ; ii) la facilitation des réseaux et l'apprentissage conjoint ; iii) le suivi et l'évaluation des initiatives de conservation et/ou de gouvernance; et (iv) la capacité de travailler avec des données spatiales et de suivi.

3. Qualifications

- Engagement démontré à protéger et à défendre les Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (ICCA);
- Connaissance et sensibilisation aux efforts de conservation de la biodiversité au niveau national ;
- Expérience dans l'organisation de consultations et d'activités de renforcement des capacités avec les peuples autochtones et les communautés locales ;
- Capacité de produire des rapports écrits de haute qualité selon les échéances ;
- La connaissance des questions clés liées à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), en particulier en ce qui concerne les peuples autochtones et les communautés locales, considérée comme un avantage

4. Dispositions pour l'octroi des allocations

Le PMF/FEM de Centrafrique dispose d'une enveloppe minimale de 200 000 $US pour l'Initiative de Soutien Mondial (GSI) aux APAC. Ces fonds sont mis à la disposition des OSCs pour la réalisation de microprojets. Ces **fonds sont compétitifs** et dépendent de la prise en compte d'éléments majeurs dans l'évaluation des dossiers, notamment : ***i.*** la pertinence des propositions, ***ii.*** la capacité de l'organisation à mettre en œuvre l'initiative, à atteindre les résultats escomptés et, ***iii.*** une participation active des communautés des sites des projets dans la mise œuvre des initiatives afin de capitaliser les acquis***.***

Comme pour les projets FEM de grande envergure et de moyenne envergure, les potentiels bénéficiaires des fonds doivent **apporter une contrepartie** qui est ou peut être financière, en expertise, matériaux, etc. pour la mise en œuvre du projet. Le co-financement apporté par le bénéficiaire et/ou ses partenaires doit équivaloir au montant de l'allocation sollicité.

Le montant des micro-financements octroyés par le PNUD aux OSCs locales ne pourra excéder les 50 000 USD et la durée de mise en œuvre sera comprise entre 24 et 36 mois.

Les anciens bénéficiaires des allocations du PMF/FEM qui n'ont pas eu à justifier les fonds qu'ils ont eus à mettre en œuvre durant la phase opérationnel 6 (OP6) sont inéligibles aux allocations de la première année de la phase opérationnelle 7.

5. Critères d'éligibilité

Sont éligibles les organisations remplissant les critères suivants :

- Etre une organisation communautaire de base (OCB), une ONG, un groupement ou une institution légalement reconnue en République Centrafricaine ;
- Candidater à travers un projet répondant au format des microprojets environnementaux du FEM : **la demande d'allocation ne devra pas excéder 50 000 $US** ;
- Prouver **que l'organisation a les capacités à mettre en œuvre le projet soumissionné** (cf. fiche d'évaluation des capacités des OSCs) ;
- Prouver **que l'organisation est implantée dans la zone du projet et/ou peut avoir une assise opérationnelle** (référents sur le site et preuve de documents si possible) ;
- Avoir justifié toutes les avances octroyées par le PMF/FEM durant la phase opérationnelle 6 pour les anciens bénéficiaires des allocations ;

6. Qualifications du soumissionnaire

Le soumissionnaire pour prévaloir aux allocations devra avoir certaines aptitudes, notamment pour :

- Un engagement fort pour les APAC, les questions des peuples autochtones et la conservation de la biodiversité[1];
- Familiarité avec les questions clés liées aux négociations de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), notamment lorsqu'elles sont en lien avec les peuples autochtones et les communautés locales (IPLC);
- Expérience dans l'organisation pour la réalisation de consultations avec les peuples autochtones et les communautés locales (IPLC) et les acteurs nationaux y compris les ONG et les gouvernements;
- Capacité à rassembler (ou produire si nécessaire) des documents d'information de grande qualité sur les objectifs d'Aichi de la CDB, les résultats de conservation et les APAC;
- Capacité avérée à faciliter des consultations effectives et équilibrées qui incluent divers acteurs et perspectives afin de s'assurer de ce que les voix soient entendues et les échanges constructifs;
- Capacité avérée à documenter l'initiative proactive pour les APAC et à produire des rapports écrits de haute qualité en respectant les délais;
- Une familiarité avec le PNUD, la programmation du PMF et les commissions globales de l'UICN sera considérée comme un avantage.

7. Processus de sélection des projets

Le processus de sélection des projets se fait comme suit :

1. Une **présélection des initiatives sera faite par un groupe d'experts** sur des critères définis au préalable par le comité national de pilotage (CNP) du PMF/FEM. Les experts seront identifiés par le Coordonnateur national du PMF ou le Président du CNP ;
2. Les dossiers non présélectionnés et qui peuvent être améliorés seront renvoyés à leurs promoteurs pour reformulation en tenant compte des observations du comité de présélection pour les prochains appels à proposition. Les promoteurs des projets sélectionnés, dont des observations ont été apportées à la proposition, devront se rapprocher de la coordination nationale du PMF/FEM pour améliorer le projet dans un très bref délai ;
3. Une vérification au niveau local, si les communautés sont parties-prenantes au projet : la fiche d'évaluation des capacités du bénéficiaire doit être remplie et les noms **des référents au niveau des sites projets sont obligatoires** pour cette vérification ;
4. La sélection des meilleures propositions par le CNP pour financement ;

[1] Pour toute information additionnelle sur le contexte des APACs :

1. CBD Technical Study 64— Recognising and supporting territories and areas conserved by indigenous peoples and local communities
2. Bio-cultural diversity conserved by indigenous peoples and local communities – Examples and analysis
3. A toolkit to support conservation by indigenous peoples and local communities
4. ICCAs and Aichi Targets
5. Primer on Governance for Protected and Conserved Areas
6. Governance of Protected Areas: From understanding to action
7. Governance for the conservation of nature
8. Parks: special issues on Community Conserved Areas
9. ICCA Legal Reviews (including synthesis, international report, and country reports)

5. Les projets non sélectionnés lors de la session du comité de sélection seront en pipeline pour amélioration par échange entre les potentiels bénéficiaires, la Coordination du PMF et le comité national du PMF/FEM ;
6. Signature du mémorandum d'accord de financement entre le PNUD et le bénéficiaire.

8. Comment candidater ?

Les documents afférents au soumissionnement doivent être déposés en un seul dossier :

- Dans une enveloppe de format A4, sur lequel est mentionné « PMF/FEM : Proposition de projet pour les initiatives ICCA-GSI », au Centre de Service du PNUD sis Avenue de l'Indépendance – Bangui à côté de l'Hôtel Ledger ou à la guérite.*

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **24 mars 2021 à 16h00**.